

*Novembre 1999*

**L'Aide  
individualisée  
n°1**

Ce numéro a été rédigé par Michel SAROUL et Laurent BOUCHARD ;  
Jean-Jacques LANDELLE ; Philippe MOUNIER ; Daniel OLINGER ;  
avec la collaboration des formateurs du Département Lycée du CEPEC :  
Gilbert BERUT ; François CATRIN ; Jean-Pierre CELLE ;  
Pascale CAROLLE ; Robert DELAVEAU ; Jérôme DELOIRE ;  
Olivier FAUVET ; Yves GAVAUT ; Gilles GRANGER ;  
Habib GARES ; Bernard PALLANDRE .

### **Points de repère pour le Lycée**

Bulletin département Lycée du CEPEC  
14 voie Romaine • 69290 CRAPONNE  
tél : 04 78 44 61 61 • Fax : 04 78 44 63 42  
e-mail : [publications@cepec.org](mailto:publications@cepec.org)  
Site Internet : <http://www.cepec.org>

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**  
**CHARLES DELORME**

*RESPONSABLES DU COMITE DE REDACTION*

ROBERT DELAVEAU  
PHILIPPE MOUNIER  
MICHEL SAROUL

**COMMANDES - IMPRESSION**  
IRÈNE PEILLON

**MAQUETTE**  
ROBERT DELAVEAU

ISSN 1624-8643

# Sommaire

<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>4</b>
<b>LES RAISONS D'UNE REFORME .....</b>	<b>5</b>
<i>Des évolutions, des questions.....</i>	<i>5</i>
<i>Un public de lycéen de plus en plus diversifié .....</i>	<i>5</i>
<i>Des conséquences .....</i>	<i>6</i>
<i>Des évolutions.....</i>	<i>6</i>
<i>Les propositions pour le lycée .....</i>	<i>6</i>
<b>AIDE INDIVIDUALISEE : ENJEUX ET MODALITES .....</b>	<b>7</b>
<i>L'aide individualisée : une nouvelle modalité... une nouvelle relation .....</i>	<i>7</i>
<i>La nécessité d'un projet construit en équipe .....</i>	<i>7</i>
<i>Pourquoi une aide individualisée pour des élèves entrant actuellement au lycée ? .....</i>	<i>8</i>
<i>Pour quels élèves ? .....</i>	<i>8</i>
<i>Pour quoi faire ?.....</i>	<i>8</i>
<i>Quelle liaison avec les cours et modules ? .....</i>	<i>9</i>
<i>Quelles modalités ?.....</i>	<i>9</i>
<i>Quelle organisation ? .....</i>	<i>10</i>
<i>Quel contrat pédagogique ?.....</i>	<i>10</i>
<i>Quelle évaluation ? .....</i>	<i>10</i>
<i>Quelles compétences pour les enseignants ? .....</i>	<i>10</i>
<b>Fiche n°1 : Les différentes formes de regroupement des élèves .....</b>	<b>11</b>
<b>Fiche n°2 : Apprentissage et aide individualisée.....</b>	<b>12</b>
<b>Fiche n°3 : Accompagner l'élève .....</b>	<b>13</b>
<b>Fiche n°4 : Les compétences transversales .....</b>	<b>14</b>
<b>Fiche n°5 : La conduite d'entretien (individuel ou de groupe).....</b>	<b>15</b>
<b>Fiche n°6 : Exemple d'un déroulement chronologique .....</b>	<b>16</b>
<b>UN EXEMPLE DE PROJET.....</b>	<b>17</b>
<b>Fiche n°7 : Analyse d'erreurs (document élève) .....</b>	<b>19</b>
<b>Fiche n°8 : Bilan de compétences (document élève).....</b>	<b>20</b>
<b>UN EXEMPLE EN MATHÉMATIQUES .....</b>	<b>22</b>
<b>Fiche n°9 : Une démarche d'aide individualisée .....</b>	<b>23</b>
<b>UN EXEMPLE EN FRANÇAIS.....</b>	<b>24</b>
<b>Fiche n°10 : Des symptômes à l'action : un exemple pour l'orthographe et la syntaxe....</b>	<b>25</b>
<b>TEXTES DE REFERENCE ET TEXTES OFFICIELS .....</b>	<b>26</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>30</b>
<b>FORMATIONS PROPOSEES PAR LE CEPEC .....</b>	<b>31</b>

## AVANT-PROPOS

---

*"Points de repère pour le lycée" est une nouvelle collection du secteur publications du Cepec. Les formateurs du Cepec qui interviennent en lycée et qui, pour la plupart, sont aussi enseignants, ont souhaité faire partager leurs réflexions et leurs travaux. Cette collection se veut l'outil de cet échange. Chacun des numéros proposés sera thématique, certains en lien avec l'actualité de la réforme des lycées : des numéros sont en préparation sur les thèmes de l'Éducation Civique Juridique et Sociale et des Travaux Personnels Encadrés ; d'autres porteront sur des thèmes plus généraux tels l'évaluation, le professeur principal, le projet d'établissement ou l'évolution du public lycéen.*

*Chaque numéro aura pour objectif de fournir des repères permettant à des équipes, en fonction de la réalité des établissements, de construire des réponses collectives adaptées aux besoins des élèves. Il comprendra des éléments de réflexion avec différents points de vue, mais aussi des exemples, des outils d'analyse, etc.*

*Ce numéro, qui inaugure la collection, est entièrement consacré à l'aide individualisée. Introduite en ce début d'année scolaire, elle est un des éléments centraux de la réforme des lycées. Mettre en place cette aide individualisée nécessite que l'on apporte des réponses à différentes questions concernant aussi bien les objectifs poursuivis que les modalités de mise en oeuvre. Ce « Points de Repère » propose une réflexion sur ces questions et des pistes de travail.*

*N'hésitez pas à nous faire parvenir par courrier (adresse ci-dessous) vos réflexions et vos outils que nous pourrions publier dans un prochain numéro.*

*Les formateurs du département lycée du Cepec*

*Novembre 1999*



### **Centre d'Études Pédagogiques pour l'Expérimentation et le Conseil**

14, Voie Romaine – 69290 CRAPONNE

tél : 04 78 44 61 61

fax : 04 78 44 63 42

#### **INTERNET**

site: <http://www.cepec.org>

e-mail : formations, publications : [accueil@cepec.org](mailto:accueil@cepec.org)

contact formateurs : [departement.lycee@cepec.org](mailto:departement.lycee@cepec.org)

## LES RAISONS D'UNE REFORME

Les évolutions proposées actuellement pour le lycée prennent en compte les questionnements actuels concernant les lycéens et la société. Sans être exhaustifs, nous proposons quelques repères permettant de mieux situer les enjeux des nouvelles propositions pour le lycée.

### *Des évolutions, des questions...*

- La diversité des **valeurs**.

On cite souvent leur relativisme général, l'absence de valeurs transcendantes (travail, famille...), l'affaiblissement des institutions (Armée, Église, voire École), la montée de l'individualisme, de la consommation (approche utilitariste avec choix du court terme sur le long terme, prédilection pour des stratégies individuelles...).

- L'**insertion professionnelle**.

Le monde du travail évolue vite et constamment : les métiers se diversifient et se complexifient, les qualifications évoluent, le tertiaire et les services se développent. On peut ajouter à ces contraintes la montée en puissance de la précarité de l'emploi (notamment CDD).

- L'**incivilité** et la **violence**.

Elles se développent dans ce contexte (phénomène des banlieues, déscolarisation, appartenance à des clans...).

- L'**enrichissement de l'environnement**

(transports, média, TV, Internet).

L'évolution du statut des connaissances et des domaines disciplinaires (culture technologique, professionnelle...). Les modes et styles de vie qui en résultent peuvent prendre des formes très variées, alors même que se développe une culture du "prêt-à-penser" et de l'uniformisation de ses contenus ("pensée unique").

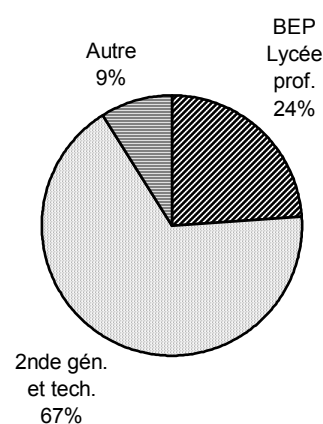
### *Un public de lycéen de plus en plus diversifié*

La massification et la diversification des parcours ont entraîné une évolution quantitative et qualitative du public lycéen. Les nouvelles propositions pour le lycée entérinent cette évolution.

Nous proposons quelques chiffres significatifs de ces évolutions :

- **Orientation des élèves à l'issue de la 3<sup>o</sup>**

A la sortie de troisième, 91% vont en seconde (chiffres 96, DEP) dont 24 % en lycée professionnel, et 67% en seconde générale et technologique. A la sortie de BEP et CAP en 2 ans : 37% entrent en bac professionnel et 17% en première technologique.



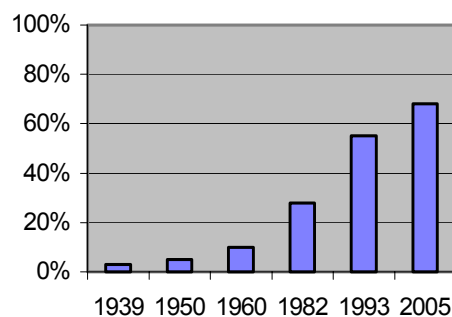
- **Répartition selon les Bacs :**

636006 inscrits à la session 1999 dont :

Général: 54,1%		Techno: 29,1%		Bac Pro: 16,7%	
L	12,6%	STT	15,8%	tertiaire: 9,5%	
ES	15,1%	STI	7,8%	industr.: 7,2%	
S	26,4%	autres	5,5%		

- **Pourcentage d'une classe d'âge ayant le baccalauréat<sup>1</sup> :**

La poursuite d'études : à 22 ans 50% des jeunes sont encore à l'école.



<sup>1</sup> Projection pour 2005

### **Des conséquences**

Tout cela n'est évidemment pas sans conséquence sur le système éducatif en général et les lycéens en particulier.

- Les attentes des jeunes et de leur famille se diversifient alors même que les fonctions de l'école se questionnent et évoluent : permet-elle de réaliser une insertion culturelle ? économique ? comme passage obligé, dispense-t-elle instruction et éducation ? ce qu'elle propose n'est-il pas perçu comme "produits" à consommer par les parents, les élèves (zapping entre établissements, recherche de l'établissement pouvant fournir le meilleur livret scolaire, cours particuliers) ?

- Le profil moyen de l'élève comme son cursus scolaire ont beaucoup évolué : le lycée est perçu comme la suite logique du collège (ce qui ne va pas sans poser des problèmes de motivation). Des élèves qui, jusqu'alors, ne poursuivaient pas leur scolarité au-delà de la troisième, arrivent au lycée, parfois sans y être préparés, souvent avec un manque de repère de ce qu'est la vie lycéenne : ce sont les « nouveaux lycéens », qui entrent notamment dans les filières professionnelles. En outre, beaucoup d'entre eux éprouvent des difficultés à se projeter dans l'avenir, à s'impliquer dans l'établissement, ne parviennent pas à distinguer clairement le travail scolaire et les loisirs, connaissent des difficultés de motivation, voire des situations d'anxiété en partie liées à une adolescence vécue difficilement. Enfin, le statut du lycéen pose problème : comment tenir compte des élèves majeurs, dont certains réclament un statut « étudiant » ?

- Il faut souligner aussi les grandes différences entre lycéens, les stratégies individuelles et familiales, la sortie de l'adolescence difficile surtout si l'on considère la dimension indépendance financière, la montée des conduites à risque qui ne restent pas que sur le versant "conduites délictueuses" qui touchaient surtout les enfants des milieux défavorisés mais dépression, anorexie, suicide, drogue, alcool, médicaments... qui touchent les familles favorisées

- Enfin, on relèvera l'existence de difficultés dans la relation pédagogique et éducative liées au décalage possible adulte-élève (d'autant plus que le corps professoral vieillit), différences de mode de vie (consommation, musique, loisirs, vocabulaire...).

### **Des évolutions**

Les nouvelles propositions pour le lycée s'inscrivent dans la continuité de la loi d'orientation de 1989.

Nous rappellerons ici, pour mémoire :

- la montée en puissance de la fonction éducative ;
- la centration sur le projet personnel de l'élève ;
- la diversité des parcours (école pour chacun, finalités culturelles et socio-professionnelles) ;
- la mise en place du projet d'établissement (responsabilité, autonomie ; grandes différences entre établissements) ;
- la diversification des modalités pédagogiques (PPD, modules, aide personnalisée, TPE) ;
- l'insistance sur la vie scolaire, la citoyenneté, les droits et devoirs des élèves ;
- l'évolution des programmes, des horaires, du métier d'enseignant (B.O. de mai 97)

### **Les propositions pour le lycée**

Les propositions actuelles peuvent s'organiser autour de trois axes.

- La formation des élèves et leur parcours de formation : modification des programmes avec tronc commun (fin de seconde si on regarde les nouveaux programmes) et différenciation ; égale dignité des parcours ; réversibilité des parcours (de l'enseignement général vers l'enseignement professionnel) ; enseignements civique, juridique, artistique, nouvelles technologies...
- La participation des lycéens à la vie de l'établissement (vie scolaire, conseil de vie lycéenne).
- L'évolution des pratiques pédagogiques (modules, aide, TPE, assistant...) ; une certaine variété pour répondre à la diversité des élèves, interdisciplinarité...

Un quatrième axe pourrait regrouper tout ce qui concerne la nécessité, pour l'application des axes précédents, de l'évolution du métier d'enseignant et de l'organisation de l'établissement (emploi du temps de l'élève, axes de travail, ...).

## AIDE INDIVIDUALISEE : ENJEUX ET MODALITES

---

Les propositions concernant les évolutions nécessaires du lycée français (*rapport Meirieu ; charte pour le lycée du XXI<sup>e</sup> siècle*) ont mis en valeur la nécessité d'une Aide Individualisée pour les élèves rencontrant des difficultés en classe de seconde.

Les réflexions menées par le département lycée du CEPEC nous amènent "naturellement" à appuyer cette idée au moins pour deux raisons.

- Nous adhérons à l'idée d'une formation de **tous les élèves** à une **culture commune** ; ceci évidemment à condition qu'il soit possible de mettre en œuvre des modalités pédagogiques adaptées à chacun ; l'A.I. est une possibilité offerte à tous les élèves d'y accéder.
- Nous pensons aussi qu'il est indispensable d'améliorer la relation pédagogique et éducative ; les lycéens en ont manifesté l'intérêt en demandant plus de dialogue avec les adultes. L'A.I. doit faciliter cette évolution.

### *L'aide individualisée : une nouvelle modalité... une nouvelle relation*

L'apparition récente de l'aide individualisée dans les textes officiels de la réforme du lycée pourrait laisser penser que c'est une notion nouvelle dans notre système éducatif. Au moment de penser à sa mise en place en classe de seconde il nous paraît utile de rappeler tout le travail déjà réalisé dans ce domaine. On parlera alors d'accompagnement, de relation d'aide, de projet personnel de l'élève... Ces notions traduisent une centration sur l'élève dans une relation avec l'adulte. Cette relation est différente, en termes d'attitudes et de communication, d'une relation d'enseignement.

Les formes d'aide déjà expérimentées et mises en œuvre dans notre système éducatif sont multiples. Dans le but de permettre à une équipe pédagogique un positionnement clair de l'aide individualisée dans cet ensemble on les rappellera ici pour mémoire : le tutorat, le

monitorat, le soutien, le conseil méthodologique, le conseil psychologique, l'Aide au Travail Personnel de l'Elève<sup>2</sup>... tout en rappelant que ces modalités regroupent des réalités très différenciées en fonction du projet des établissements.

### *La nécessité d'un projet construit en équipe*

La mise en place des modules en 92 l'a bien montré. Devant la mise en place d'une "nouvelle modalité" pédagogique les enseignants "hésitent" entre une approche normative et la construction d'un véritable projet.

- L'approche normative se manifeste par des demandes répétées, souvent adressées à la hiérarchie (inspecteurs matières par exemple), de méthodes, d'outils, de contenus. Elle exprime une insécurisation face à la mise en œuvre d'une innovation et se traduit souvent par un repli sur l'approche disciplinaire.
- La construction d'un projet nécessite l'existence d'un collectif, la connaissance du contexte de mise en œuvre de l'innovation, en particulier de ses enjeux, et la maîtrise des compétences nécessaires à la construction et la mise en place du projet.

Nous nous situons dans cette deuxième approche. En effet, même si elle se met en place à partir de deux disciplines, l'aide individualisée ne peut se limiter à une approche strictement disciplinaire. Elle oblige à des approches de projet tant pour les enseignants que pour les élèves. Cette approche par projet nous semble tout à fait compatible avec les évolutions du métier d'enseignant alliant autonomie, responsabilité individuelle et collective<sup>3</sup>.

La construction d'un projet de mise en place de l'aide individualisée doit pouvoir répondre aux questions suivantes :

---

<sup>2</sup> voir fiche n°3

<sup>3</sup> Rapport Bancel et B.O. n°22 du 29 mai 1997

- Pourquoi une aide individualisée pour des élèves entrant actuellement au lycée ?
  - Pour quels élèves ?
  - Pour quoi faire ?
  - Quelle liaison avec les cours et modules ?
  - Quelles modalités ?
  - Quelle organisation ?
  - Quel contrat pédagogique ?
  - Quelle évaluation ?
- Quelles compétences pour les enseignants ?

### ***Pourquoi une aide individualisée pour des élèves entrant actuellement au lycée ?***

La massification du système éducatif français se traduit, en particulier dans l'entrée au lycée, par une diversification croissante des profils lycéens. On notera, par exemple, que le nombre de bacheliers a pratiquement doublé entre 85 et 95. Les sociologues parlent de nouveaux lycéens lorsqu'ils évoquent les élèves qui, il y a seulement une dizaine d'années ne seraient pas rentrés au lycée. Parmi eux, un certain nombre est en réelle difficulté. Ces difficultés ne s'originent pas seulement dans une faiblesse relative constatée au niveau des disciplines, mais le plus souvent dans une méconnaissance des attentes du lycée, ce qui a, entre autres, des conséquences sur la motivation et les méthodes de travail.

Ainsi, les élèves prennent peu d'initiatives, développent des comportements conformistes, travaillent dans l'urgence et calculent leurs investissements. Ils sont plus "enseignés" qu'"apprenants".

### ***Pour quels élèves ?***

Deux points de vue sont à prendre en considération pour répondre à cette question.

- Le premier renvoie à l'existence pour l'élève d'un besoin.

Il est utile de rappeler que le besoin traduit un écart entre une situation souhaitée et une situation réelle, une évaluation étant nécessaire pour qualifier cet écart et travailler à sa réduction. Nous reviendrons plus loin sur la mise en place effective d'une analyse de besoins tout en signalant dès à présent les

difficultés liées à la définition d'une situation de référence.

Pour illustrer cela, prenons l'exemple d'un élève qui souhaite passer en première scientifique, le conseil de classe du second trimestre émettant des doutes à ce sujet. A partir de quelle "situation souhaitée" va-t-on évaluer le besoin, par exemple en mathématiques ? Sur la possibilité de passer en 1ère S ? Sur le fait qu'il soit en réelle difficulté en mathématiques ?<sup>4</sup> Comment l'équipe pédagogique répondra-t-elle à une demande de l'élève ou/et de sa famille de l'aider à passer en 1èreS ?

- Le second concerne la nécessité de l'acceptation par l'élève d'une proposition d'AI ; on s'accorde actuellement à penser que l'efficacité d'une aide à l'élève est liée à son acceptation par ce dernier. Une des modalités de gestion de cette acceptation ou non par l'élève d'être aidé se retrouvera plus loin lorsque l'on abordera la notion de contrat pédagogique.

En conclusion, il nous semble important que l'aide individualisée soit réservée à des élèves qui ont de réelles difficultés et qui acceptent d'être aidés.

### ***Pour quoi faire ?***

L'aide individualisée a été proposée en mathématiques et en français. Mais nous voudrions insister sur le fait qu'il est non seulement possible mais nécessaire qu'un enseignant, quelle que soit sa discipline de référence, puisse travailler à différents niveaux de besoins.

Il est utile ici de rappeler ce que peut recouvrir le terme "apprendre"<sup>5</sup>. Apprendre est une "**démarche**" qui renvoie à :

- être en confiance, être sécurisé, être motivé, avoir un projet...
- posséder les acquis nécessaires pour commencer un nouvel apprentissage (pré-requis),

<sup>4</sup> C'est l'entrée qui est valorisée par les textes officiels (voir pages 26 à 29)

<sup>5</sup> voir fiche n°2



<p><b>DES SITUATIONS DE PRODUCTION D'ÉLÈVES RÉINTERROGÉES A DIFFÉRENTS NIVEAUX</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Des connaissances, des savoir-faire liés à la matière</b></li> <li>• <b>Des méthodes d'apprentissages liées à la matière</b></li> <li>• <b>Des compétences liées au métier d'élève<sup>1</sup></b></li> <li>• <b>Du projet d'apprendre de l'élève</b></li> </ul>
--	--

- construire des compétences, développer des capacités, acquérir des connaissances et savoir-faire,

- avoir un contrôle sur ses apprentissages, les anticiper, les évaluer...

Apprendre c'est aussi un "**produit**" qui concerne :

- la matière (connaissance, savoir-faire...);
- la méthodologie de la matière (démarche d'apprentissage dans la matière);
- le métier d'élève (organisation du travail, prise de notes...);
- le projet de l'élève.

Toute équipe pédagogique devra, dans son projet, identifier sur quels registres il est important de travailler dans le cadre de l'AI. Tout ce qui concerne l'approche méthodologique et la question du projet de l'élève nous paraît constituer dans ce domaine des priorités.

### *Quelle liaison avec les cours et modules ?*

Il est important en réponse à cette question de bien penser à assurer :

- la **continuité** et la **cohérence** de différentes modalités existantes : cours, modules, A.I. ;
- la **spécificité** des objectifs et des pratiques susceptibles d'être mises en oeuvre dans le cadre de chacune de ces modalités.

Outre le fait que l'aide ne s'adresse pas à tous les élèves, les fonctions de l'A.I. passent par une définition claire de l'organisation des cours et des modules, voire des autres

modalités mises en oeuvre dans l'établissement comme le tutorat ou le point-écoute.

On peut, pour préciser la place respective des cours, modules et A.I., s'appuyer sur le principe suivant : le module doit permettre, à la suite d'une évaluation formative de fin de cours, de répondre à des besoins d'élèves en termes de perfectionnement, exercices ou remédiation (groupes de besoins). Dans ce cas de figure, l'aide est proposée aux élèves pour lesquels la mise en place en module d'une remédiation aurait fait apparaître des causes de difficultés nécessitant un travail d'accompagnement.

### *Quelles modalités ?*

Nous insistons sur l'importance de la participation de l'élève à une analyse de ses difficultés. Parmi les modalités possibles de la mise en oeuvre de l'aide individualisée nous valoriserons donc celles qui s'appuient sur une démarche d'évaluation formative permettant de mener à bien un diagnostic sur les difficultés rencontrées par les élèves et la mise en place des pistes de solutions.

Parmi les modalités possibles on retiendra la mise en place complémentaire de situations de travaux de groupes et d'entretiens individualisés<sup>6</sup>. Dans tous les cas le travail s'appuiera sur l'analyse d'une situation concrète dans laquelle les élèves rencontrent des difficultés.

<b>COURS</b>	→	<b>évaluation</b>	→	<b>perfectionnement</b>
	→	<b>formative</b>	→	<b>exercices</b>
<b>TESTS</b>			→	<b>remédiation</b> → <b>aide individualisée</b>

<sup>6</sup> voir fiche n°5

### **Quelle organisation ?**

Comme l'a montré le mouvement lycéen de ce début d'année, la mise en place des emplois du temps dans les établissements est une question de plus en plus sensible. Elle touche à la fois à la durée de présence des élèves dans l'établissement (par jour et par semaine) et au temps de travail des enseignants. Dans ce contexte, l'aide individualisée pose un problème spécifique puisqu'elle ne s'adresse pas à l'ensemble des élèves d'une classe.

Que proposer aux autres élèves si nécessaire ? A quel moment propice proposer l'aide individualisée ? Faut-il que des élèves puissent aller à l'aide proposée en mathématiques et à celle en français, ce qui oblige à les placer à des heures différentes ?

Des réponses à ces questions, auxquelles on rajoutera celle liée au choix du lieu de l'A.I., dépendra en grande partie la réussite du projet.

### **Quel contrat pédagogique ?**

Parmi les modalités de mise en place de l'A.I., nous voudrions insister sur l'importance du contrat pédagogique passé avec l'élève. Sous cette notion de contrat nous faisons figurer :

- l'existence et la présentation claire à tous les élèves<sup>7</sup> de la classe d'un cadre précisant à la fois les fonctions de l'A.I. et les modalités de sa mise en oeuvre ;
- l'acceptation par les élèves de l'aide proposée, ce qui ne signifie pas que les enseignants ne doivent pas en indiquer l'intérêt à un élève ;
- l'intégration des temps d'aide dans le parcours de l'élève : installation dans la durée, suivi, évaluation des effets...

### **Quelle évaluation ?**

L'évaluation est au centre d'une réflexion sur la mise en place de l'aide individualisée. On posera qu'elle est non seulement un moyen nécessaire à l'évaluation des élèves et à la détermination de leurs besoins mais qu'elle constitue le fondement d'une démarche d'aide.

En ce qui concerne **l'identification des besoins**, rappelons :

- qu'elle doit s'appuyer sur des productions concrètes d'élèves mais que celles-ci ne peuvent pas suffire ; elles permettent, à partir des erreurs relevées, d'identifier les conséquences des difficultés des élèves mais pas d'en inférer les causes.
- qu'elle doit nécessairement faire appel à une diversité de points de vue ; on rappellera l'importance, dans ce cadre, de la participation de l'ensemble des enseignants, et de celle indispensable de l'élève.

En tant que démarche d'aide, mise en place dans le cadre de l'A.I., la démarche d'évaluation consistera à faire en sorte que l'activité proposée à l'élève soit une activité de réflexion et d'analyse prenant appui sur différentes productions réalisées et permettant une prise de distance, une prise de conscience de ses méthodes de travail, de ses acquis, de ses difficultés... On insistera dans ce cas sur la prise de parole de l'élève concernant aussi bien la production réalisée que la démarche utilisée.

### **Quelles compétences pour les enseignants ?**

Plusieurs domaines de compétences sont concernés par la mise en place de l'A.I. :

- **domaine didactique** pour faciliter l'interprétation des causes d'erreurs liées aux difficultés des élèves dans les matières (voir exemple fiche n°7) ;
- **domaine pédagogique** pour installer une aide basée sur l'écoute et la confiance ;
- **domaine méthodologique** pour la construction d'un projet spécifique à l'établissement et pour la mise en place de techniques comme celle de la conduite d'entretien ;
- **domaine de l'évaluation**.

Une formation d'enseignants devrait s'appuyer sur ces différentes entrées tout en permettant à chacun de travailler les attitudes nécessaires à la mise en place d'une véritable relation d'aide.

<sup>7</sup> On peut se poser aussi la question de l'information donnée aux familles.

## Fiche n°1 : Les différentes formes de regroupement des élèves

<i>Temps pédagogiques</i>	<i>Visées pédagogiques</i>	<i>Modalités de fonctionnement</i>	<i>Outils / méthodes</i>
<b>Cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en scène une notion, un domaine...</li> <li>• Mettre en projet.</li> <li>• Synthétiser (savoirs, savoir-faire, attitude...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Division entière.</li> <li>• Groupes de découverte en fonctionnement collectif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnement collectif, situation-problème.</li> <li>• Exposé de synthèse, plan de travail.</li> <li>• Fiches d'objectifs. Polycopiés...</li> <li>• Trame conceptuelle...</li> </ul>
<b>Module</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire acquérir des méthodes de travail propres à la discipline.</li> <li>• Entraîner les élèves à....</li> <li>• Diversifier les approches (reprise, approfondissement).</li> <li>• Fournir matière à choix d'orientation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Division en deux groupes.</li> <li>• Groupes d'assimilation.</li> <li>• Groupes d'entraînement mutuel.</li> <li>• Groupes de confrontation et d'inter-évaluation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Listes hiérarchisées d'exercices.</li> <li>• Fiches - méthodes.</li> <li>• Dispositifs d'évaluation formatrice.</li> <li>• Travaux pratiques.</li> <li>• Projets de réalisation, portfolio, dossiers sur...</li> </ul>
<b>Aide individualisée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser l'aide aux élèves en difficulté.</li> <li>• Aider l'élève à identifier une difficulté et aider à son traitement.</li> <li>• Refonder le sens du travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupement temporaire de 8 élèves au plus.</li> <li>• Groupes de besoins.</li> <li>• Groupes de tâche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositifs d'évaluation formative.</li> <li>• Fiches bilan-diagnostic</li> <li>• Fiches d'identification des types d'erreurs.</li> <li>• Élaboration d'un projet d'apprendre ; contrat didactique ou pédagogique...</li> </ul>
<b>Travaux Personnels Encadrés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le travail personnel.</li> <li>• Développer une certaine créativité.</li> <li>• Permettre aux potentialités de chacun de s'exprimer.</li> <li>• Développer des habitudes de recherche documentaire.</li> <li>• Aider les élèves qui en ont besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes de confrontation sur thèmes proposés.</li> <li>• Groupes de production.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche de projet (voir technologie)</li> <li>• Outils de prises de décision.</li> <li>• Logiciels divers (T.T., Tableurs,...)</li> <li>• CD-Rom, réseau Internet...</li> </ul>

## Fiche n°2 : Apprentissage et aide individualisée

Apprendre c'est...	On peut aider l'élève à...	En mettant en place...
. avoir un projet	. donner du sens à ce qu'il apprend en : - situant un apprentissage par rapport au programme - prenant appui sur les pratiques quotidiennes ...	. un travail sur les programmes . des situations-problèmes
. maîtriser les pré-requis	. combler ses différentes lacunes . se situer par rapport aux acquis nécessaires ...	. un dispositif d'évaluation en début d'année . un dispositif de remédiation ...
. construire des compétences	. identifier ses représentations . prendre conscience de ses stratégies . remobiliser et transférer ses acquis . s'exercer ...	. une variété de supports . des évaluations formatives ou/et formatrices . des réflexions de groupe sur la dimension méthodologique . des situations nouvelles . des temps de travail personnel ...
. évaluer ses apprentissages	. anticiper les résultats attendus . analyser les démarches utilisées . identifier ses réussites et difficultés ...	. des temps de structuration . des évaluations . des entretiens ...

**Fiche n°3 : Accompagner l'élève**

Accompagner l'élève dans	OBJECTIFS	SUPPORTS- THEMES	DISPOSITIFS ORGANISATIONNELS	
			OUTILS	MOYENS
<b>Les didactiques (champ des disciplines)</b>	donner du sens à ses apprentissages  s'évaluer	contenu des disciplines méthodes	aides spécifiques entretien d'explicitation...	modules ATPE .....
<b>Ses méthodes de travail (champ inter- disciplinaire)</b>	acquérir des compétences méthodologiques	fiches de lecture exposé gérer son temps .....		
<b>Sa vie dans l'établissement</b>	se sentir à l'aise en milieu scolaire participer à la vie scolaire	connaissance de l'établissement  délégués conseils d'élèves	tutorat formation de délégués	Écoute PP cadres éducatifs
<b>Sa vie sociale</b>	s'informer se situer dans son environnement  faire des choix	l'environnement social, économique politique	presse émissions : radio télévision intervenants groupe discussion	imprégnation information
<b>Son insertion professionnelle</b>	définir un projet d'étude	définir son projet d'étude	éducation des choix visites entreprises rencontres...	

## Fiche n°4 : Les compétences transversales

---

### Compétences liées au métier d'élève

- . se repérer dans l'espace de l'établissement
- . agir en toute connaissance du contrat de vie scolaire de l'établissement
- . copier sans erreur une consigne sur le cahier de textes, le cahier de correspondance...
- . utiliser, conformément aux consignes données, le cahier de textes, le cahier de correspondance...
- . organiser son classeur, ses cahiers... conformément aux consignes données et acceptées (contrat)
- . prévoir le matériel nécessaire pour les activités scolaires de la journée
- . utiliser un planning hebdomadaire, construire un plan de travail intégrant la gestion du temps
- . organiser ses cahiers de cours méthodiquement pour faciliter les apprentissages
- . utiliser efficacement un cahier de brouillon pour apprendre une leçon, faire un devoir
- . utiliser un manuel scolaire, un livre de bibliothèque, une documentation, des notes prises en classe, pour apprendre une leçon, se préparer à une interrogation...
- . apprendre une leçon conformément aux consignes données ou sans indication précise
- . se préparer à une interrogation écrite, à un examen
- . rédiger un devoir conformément aux directives données et acceptées (contrat)
- . prendre des notes à l'occasion d'un exposé, d'un film, d'une exposition

### Compétences liées à la lecture et l'expression écrite ou orale

- . lire
- . rédiger un message cohérent en respectant la syntaxe, l'orthographe et la ponctuation
- . prendre la parole dans un groupe et écouter :
  - s'exprimer par des phrases dans une mise en commun dirigée par l'enseignant
  - rendre compte oralement d'une tâche effectuée en petit groupe
  - présenter un exposé structuré
  - réagir dans un groupe de travail
- . rédiger :
  - rédiger et présenter la solution d'un exercice selon la règle établie
  - rédiger et présenter le compte rendu d'une expérience
  - traduire une formule par une ou plusieurs phrases en utilisant un vocabulaire spécifique
  - construire un énoncé traduisant une relation de causalité en distinguant cause et effet
  - respecter les normes et règles particulières d'expression écrite

### Compétences liées à la documentation

- . exploiter et choisir une documentation :
  - trouver des informations utiles dans un dictionnaire, une encyclopédie, un atlas...
  - recueillir une série d'informations utiles dans une documentation
  - trouver et utiliser avec profit les ressources documentaires du CDI
  - distinguer les diverses sources de documentation disponibles
  - choisir dans une documentation les sources appropriées à l'étude d'une question
- . transposer un code dans un autre :
  - construire un tableau, construire un graphique
  - extraire et reformuler des informations contenues dans un texte
  - construire une courbe à partir d'un tableau
  - extraire et reformuler l'information contenue dans un tableau, un graphique
  - traduire un processus opératoire par un algorithme, un organigramme
  - représenter un objet par un schéma, un dessin
  - décrire un objet à partir d'un schéma, d'un dessin

### Compétences liées à la mise en oeuvre d'une démarche de résolution de problèmes

- . identifier un problème
- . poser des hypothèses
- . rechercher des informations (pas seulement sous forme expérimentale)
- . formuler des conclusions
- . valider les conclusions
- . réaliser une expérience comme moyen de réponse à une question posée
- . effectuer un essai, une mesure
- . étudier un phénomène, un problème comportant plusieurs paramètres

Extrait de la revue Cibles

## Fiche n°5 : La conduite d'entretien (individuel ou de groupe)

---

La conduite d'entretien nécessite à la fois une méthodologie spécifique et une attitude d'écoute. Une formation à la conduite d'entretien devra permettre le développement de ces deux aspects. Sans rentrer dans le détail, l'entretien, selon ses objectifs, pourra comporter un certain nombre de phases parmi les suivantes.

Le démarrage de l'entretien pourra concerner la **passation d'un contrat** de communication entre l'enseignant et l'élève (les élèves). Ce contrat est nécessaire pour fixer le cadre de l'entretien, ses objectifs, sa durée...

L'étape suivante, tout particulièrement dans les entretiens visant la résolution d'un problème, concernera la **problématisation** de la situation rencontrée par l'élève au cours de son apprentissage. Il est important dans cette phase que l'enseignant soit en position d'écoute et de **reformulation** et évite de traiter le problème à la place de l'élève (des élèves).

La troisième étape consistera en une **recherche de solutions**. L'enseignant pourra participer à la recherche de solutions, l'objectif étant d'augmenter les "possibles" pour, dans la phase suivante, permettre un véritable choix.

Enfin la quatrième permettra une **prise de décisions** et constituera la dernière phase de l'entretien.

On notera qu'un entretien sera d'autant plus **formatif** que c'est l'élève (les élèves) qui sera en position de problématiser, de rechercher des solutions et de décider. Cela sera fera d'autant plus facilement que l'on s'appuiera sur l'**explicitation** de faits réels et non sur des jugements ou opinions.

### Quelques conseils pour la conduite de l'entretien

#### Donner priorité à l'analyse de l'action

- Privilégier l'observation directe : productions d'élèves issues aussi d'autres disciplines que le français et les mathématiques (cahiers, exercices, copies dans le cadre de l'A.I.)
- S'il y a peu d'éléments observables, il est alors nécessaire d'utiliser les traces d'activités (brouillon, trace des opérations intermédiaires, ...)
- Compléter par un questionnement pour faire émerger une description verbale de l'activité : « Comment t'y es-tu pris pour : ... ? »

*On obtient souvent de la part des élèves des réponses générales, floues, avec plus souvent des commentaires que de véritables descriptions des actions ou des réponses négatives du type : « je ne sais pas, je ne me rappelle pas, j'ai fait n'importe comment, ... ».*

#### Comment dépasser ce simple constat ?

*Aider à conscientiser une action vécue :*

- Effectuer le travail de verbalisation à partir d'une tâche réellement effectuée et récente.
- Orienter la description d'abord vers des aspects procéduraux de l'action puis de manière complémentaire sur les connaissances théoriques ou la formulation des buts de l'action.
- S'inscrire dans un cadre de continuité : il y aura accompagnement et guidage sur la base d'objectifs négociés « nous évaluerons ensemble les progrès » (cf. l'importance du contrat).

*Adopter une position de relance systématique et développer ses attitudes d'écoute :*

- Solliciter des descriptions : « Comment sais-tu que ? A quoi reconnais-tu ? Que fais-tu quand ? Et là comment t'y prends-tu ? »
- Éviter les demandes d'explicitation directes comme : « Pourquoi as-tu fais cela ? »
- Demander des précisions sans les exiger trop tôt (« décris précisément ... ») mais en fractionnant la description préalable. Ex : A partir d'une copie fournie par un collègue de SES l'élève dit "à ce moment-là j'ai classé le document" : l'enseignant répond « Comment t'y es-tu pris ? » ensuite : « Quels sont tes critères de classement ?, ... »
- Contourner les dénégations du type « je n'ai rien fait », par des relances comme : « que fais-tu quand tu ne fais rien ? » « Comment savais-tu que c'était trop difficile ? » « A quoi l'as-tu reconnu ? »

## Fiche n°6 : Exemple d'un déroulement chronologique

Rentrée Octobre	Toussaint Décembre    Février Avril	Mai    Juin
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de l'A.I. à la classe.</li> <li>• Exploitation des résultats de l'évaluation nationale</li> <li>• Premiers entretiens (classe divisée en cinq groupes durant le premier mois)</li> <li>• Recueil de productions d'élèves dans chaque matière</li> <li>• Mise en place d'un conseil de professeurs</li> <li>• Choix des élèves à qui proposer l'A.I.</li> <li>• Analyse des difficultés de ces élèves à partir des productions recueillies</li> <li>• Propositions pour les différents « plans de travail » élèves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régulation du dispositif</li> <li>• Suivi des élèves à partir de la tenue par chacun d'entre eux d'un cahier de bord</li> <li>• Évaluation des résultats des élèves (cf. objectifs du plan de travail) par l'ensemble de l'équipe. Valorisation des progrès.</li> <li>• Nouvelle constitution de groupes d'élèves à qui proposer l'A.I. (à chaque fin de période)</li> </ul>	<p>Évaluation des effets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur les élèves (apprentissage, motivation et projet personnel, ...)</li> <li>• Sur la relation pédagogique</li> <li>• Sur le travail en équipe</li> </ul>

*Possibilité de gérer annuellement les heures d'A.I. pour en placer davantage au premier trimestre*

*Variante possible après les orientations en matière d'évaluation du 2<sup>nd</sup> Conseil de Classe :  
Poursuivre l'A.I. avec des groupes d'élèves en fonction de leurs vœux (par exemple : accompagner pour aider au passage en 1<sup>er</sup>S)  
Attention aux dérives ...*

*Analyse et capitalisation des outils produits.  
Modalités de reconduction pour la rentrée suivante.*

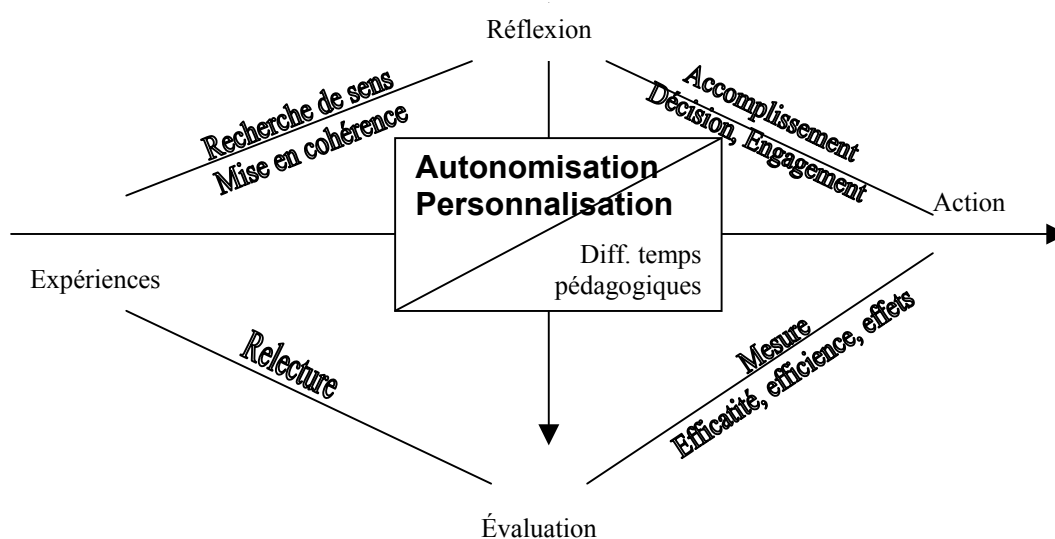


## UN EXEMPLE DE PROJET

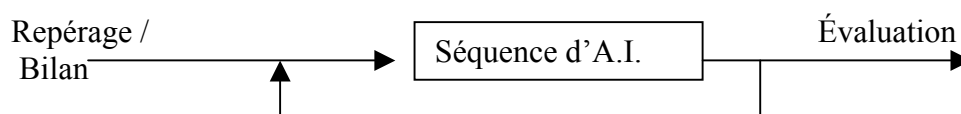
---

Pour organiser l'aide individualisée, plusieurs principes doivent être pris en compte :

- L'aide individualisée est un temps pédagogique ou didactique qui se situe au sein d'un système d'enseignement - apprentissage. Ce temps, de par sa spécificité, doit contribuer à la bonne marche d'ensemble du système.
- On peut situer l'aide individualisée dans une démarche de travail



- L'aide individualisée s'inscrit dans une durée ; on parlera donc de séquence d'aide individualisée.
- On a schématiquement :



La séquence d'aide individualisée ne fonctionne pas « en circuit fermé ». Elle doit se développer en prenant appui sur un repérage bilan, d'une part, et doit faire au final, d'autre part, l'objet d'une évaluation.

- Pour aider l'élève dans son bilan, pour permettre à l'enseignant d'accompagner l'élève, différents outils peuvent être mis en œuvre : bilan de séquences d'apprentissage, bilan de compétences<sup>8</sup>, balayage des difficultés<sup>9</sup>, ...

- L'évaluation n'est en aucun cas une évaluation normative. Elle doit inciter l'élève à réfléchir sur ce qu'il a acquis en le situant tant au niveau personnel que disciplinaire.

Personnel : qu'est ce que cela m'apporte, qu'est ce que je fais de ces acquis par rapport à un type d'études ou de métier envisagé ?

Disciplinaire : comment lier ce qui vient d'être travaillé à des notions, des questions, des méthodes propres à la discipline ? Qu'est-ce que cela modifie dans mes manières de concevoir la discipline ?

- La séquence d'aide individualisée doit se structurer pour construire du sens et réaliser un contrat.

- **Donner du sens** :

- c'est-à-dire prévoir un temps de dialogue pédagogique (en groupe) au cours duquel chaque élève exprime, devant les autres, ce pour quoi il est venu, ce qu'il attend de la séquence...

- c'est-à-dire mettre en œuvre un temps d'entretien critique (individuel ou de groupe) au cours duquel chaque élève doit s'impliquer dans une analyse de ses façons de travailler, argumenter des choix qu'il opère, prendre conscience de ses erreurs.

- **Réaliser un contrat** :

- c'est-à-dire organiser un temps de méthode au cours duquel l'élève se met en projet et définit le mode de traitement de ses erreurs ; un contrat pédagogique est établi.

- c'est-à-dire un temps de réalisation au cours duquel l'élève s'assigne à respecter les termes du contrat.

### ***Les dossiers du CEPEC***

Plus de 60 numéros parus à ce jour. Demandez et consultez notre catalogue !

### ***Les revues du CEPEC***

***Collégissime***            La revue du **collège**.

***Feuilles d'érable***      La revue du secteur **sciences et vie de la terre**.

***Pratiques Maths***        La revue du secteur **mathématiques**.

***Ultra-son***                La revue du secteur **sciences physiques**.

Informations à : **CEPEC Publications** - 14, voie Romaine 69290 CRAPONNE

<sup>8</sup> Voir fiche n°8

<sup>9</sup> Voir fiche n°7

## Fiche n°7 : Analyse d'erreurs (document élève)

*Cet outil peut aider une équipe d'enseignants à définir l'origine des erreurs ou des difficultés d'un élève; cet outil peut être adapté pour être utilisé par des élèves.*

**En partant d'un travail réalisé (devoir de contrôle, test, interrogation...) qui ne donne pas satisfaction, en reprenant les différentes erreurs signalées, je réfléchis :**

<b>Si</b> je pense que <b>mes erreurs ...</b>	<b>Alors</b> je cherche à
relèvent de la rédaction et de la compréhension des consignes de travail,	<ul style="list-style-type: none"> <li>analyser les consignes que l'on donne, qui sont proposées dans les documents sur lesquels je dois travailler,</li> <li>reformuler.</li> </ul>
résultent d'habitudes de travail et d'une incompréhension de ce que l'enseignant attendait	<ul style="list-style-type: none"> <li>me faire préciser les attentes du professeur,</li> <li>cerner la nature du travail propre à la discipline,</li> <li>explicitier le contrat de travail.</li> </ul>
témoignent d'une mauvaise compréhension de certaines notions, d'une représentation erronée concernant la matière,	<ul style="list-style-type: none"> <li>analyser les obstacles sous-jacents aux notions étudiées,</li> <li>prendre conscience en débattant avec d'autres élèves des notions.</li> </ul>
sont liées à l'utilisation de démarches inadaptées pour un type d'exercices	<ul style="list-style-type: none"> <li>analyser des différences entre exercices d'apparence proche mais qui, au bout du compte, mettent en jeu des savoir-faire très différents.</li> </ul>
sont liées à la qualité de la démarche utilisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>bien identifier ma démarche (la décrire avec précision),</li> <li>rechercher d'autres démarches possibles en interrogeant, par exemple, les élèves qui ont réussi.</li> </ul>
sont dues à une activité trop complexe, résultent de la complexité du contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>analyser les investissements nécessaires à la réalisation de la tâche,</li> <li>décomposer en sous-tâches accessibles.</li> <li>identifier l'essentiel et les points délicats.</li> </ul>
prennent leur origine dans une autre discipline,	<ul style="list-style-type: none"> <li>analyser des points communs réels ou apparents des disciplines concernées,</li> <li>trouver des invariants.</li> </ul>

d'après : J.-P.Astolfi, *L'erreur, un outil pour enseigner*, ESF, 1997

## Fiche n°8 : Bilan de compétences (document élève)

---

Être élève c'est exercer un véritable « métier ». Ce métier repose sur la réalisation de différentes tâches, par exemple :

*apprendre ses leçons, intervenir en classe pour poser une question, expliquer au tableau ce que l'on a fait, rédiger un devoir en temps limité, préparer des exercices, collaborer avec les autres élèves, effectuer des recherches, organiser son travail d'ensemble...*

Une bonne réalisation de ces tâches suppose le développement de compétences. Si je veux m'améliorer, il est indispensable de réfléchir à mes points forts et mes points faibles. Ainsi je pourrai faire porter mes efforts en connaissance de causes.

Régulièrement, en fin de période par exemple, je devrai me situer sur l'une ou l'autre des compétences énoncées ci-dessous.

### *Échelle de mesure*

L'échelle de mesure qui suit doit t'aider à réfléchir à ta situation. Il ne s'agit pas de remplir la grille mécaniquement et à la « va-vite » mais de prendre tout ton temps pour la remplir. L'essentiel est la réflexion que tu engages personnellement.

Bien entendu, en cas de difficultés, tu peux te faire aider ( parents, professeurs, cadres éducatifs,...). Retiens bien, cependant, que ce n'est qu'une aide et que tu dois, en dernier ressort, faire toi-même la part des choses.

1 = je n'ai pas du tout cette compétence.

2 = je ne possède que très partiellement cette compétence ; je ne la mobilise que très peu.

3 = je possède à peu près cette compétence et la mets régulièrement en œuvre.

4 = j'ai tout à fait cette compétence et la mobilise très souvent.

### Première période

<i>mes commentaires</i>	<i>ceux des professeurs</i>
-------------------------	-----------------------------

### Deuxième période

<i>mes commentaires</i>	<i>ceux des professeurs</i>
-------------------------	-----------------------------

### Troisième période

<i>mes commentaires</i>	<i>ceux des professeurs</i>
-------------------------	-----------------------------

L'aide individualisée n°1

<i>Compétences</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
Identifier et comprendre les diverses consignes de travail données en classe.				
Distinguer dans un énoncé ce qui est donné de ce qui est demandé.				
Mobiliser par rapport à un problème donné les différentes connaissances qui pourraient être utiles				
Organiser et mettre en oeuvre un plan de démonstration (ou d'argumentation) pour valider une réponse.				
Rédiger par écrit une démonstration, en tenant compte des différentes conventions ou consignes.				
Établir des fiches de synthèse, des schémas résumant l'essentiel d'une séquence, d'une question.				
Établir un document (liste de textes, dossier...) au moyen des logiciels courants. (TT, Tableur, PAO...).				
Tenir à jour et proprement cahier de cours, cahier d'activités, cahier de textes, portfolio.				
Organiser mon travail (résultats à atteindre, étapes, nature des tâches, temps à consacrer, répartition, tenir compte des expériences passées, organisation matérielle, organisation sociale...).				
Rechercher et établir des relations entre ce que je sais ou je sais faire et les nouvelles données.				
Établir des liens entre ce que je sais et ce que je sais faire.				
Faire une recherche documentaire en utilisant différentes sources et moyens documentaires (entre autres les encyclopédies multimédias, internet...).				
Préparer un exposé ; faire un exposé devant la classe.				
Travailler avec d'autres élèves pour réaliser...				
Prendre la parole en classe pour exposer une solution, une réponse.				
Participer à un débat en classe ; défendre de façon argumentée un point de vue devant d'autres personnes.				
Argumenter d'un choix (d'option, de filière,...). Construire un projet d'études.				
Prendre en compte aussi bien mes difficultés que mes réussites, réfléchir à ma façon d'apprendre ou de travailler (qu'est-ce qui m'était imposé, quelles ont été mes initiatives, qu'est-ce que j'ai fait à partir de là, pour quels résultats...).				

## UN EXEMPLE EN MATHÉMATIQUES

---

Nous avons privilégié une démarche d'analyse d'erreurs. Apprendre aux élèves à travailler à partir de leurs erreurs nous est apparu très formateur dans la perspective de les rendre autonomes, l'élève pourra utiliser la démarche même quand il ne disposera plus de l'aide individualisée.

Il est intéressant de remarquer par ailleurs que l'erreur qui sert d'indicateur à la difficulté n'est pas obligatoirement le support de la remédiation. Par exemple si certaines erreurs dans l'utilisation des identités remarquables ont leur source dans les ordres de priorité (que signifie un carré qui agit sur une parenthèse ?) ; il sera certainement utile de revenir avec l'élève sur les conventions d'écriture des expressions numériques ou algébriques. Le moment déterminant de la démarche est l'entretien avec l'élève, à partir de ses productions, qui va permettre d'établir, avec lui, un diagnostic.

Nous présentons ci-dessous en exemple le déroulement possible pour une première période (quatre semaines).

Le dispositif est celui décrit par le schéma « une démarche d'aide individualisée » (fiche n°9). Les axes peuvent relever aussi bien de la matière, ici les mathématiques, que du métier d'élève, par exemple, en début d'année, l'organisation du travail personnel.

Pour la première période, les groupes ont été constitués à partir de l'évaluation ministérielle ; on trouvera dans *Pratiques Maths* (numéro spécial V), la description d'un dispositif utilisant cette évaluation pour constituer des groupes de besoin. Pour les périodes suivantes, les groupes ont été constitués à la suite d'une évaluation faite en classe.

### Séance 1

**Objectif :** Diagnostic à partir de l'évaluation ministérielle.

**Déroulement :** L'élève reprend son test et écrit la liste des erreurs qu'il a commises.  
Entretien avec le professeur.  
Même travail avec le dernier devoir.

### Séance 2

**Objectif :** Identification des axes de travail personnel – Formulation d'un contrat de travail.

**Déroulement :** A partir de la liste de ses erreurs l'élève dégage des pistes de travail.  
Discussion avec le professeur pour stabiliser la liste.  
Rédaction d'un contrat : tels exercices, telle activité pour tel jour.  
Début du travail.

### Séance 3

**Objectif :** Remédiation.

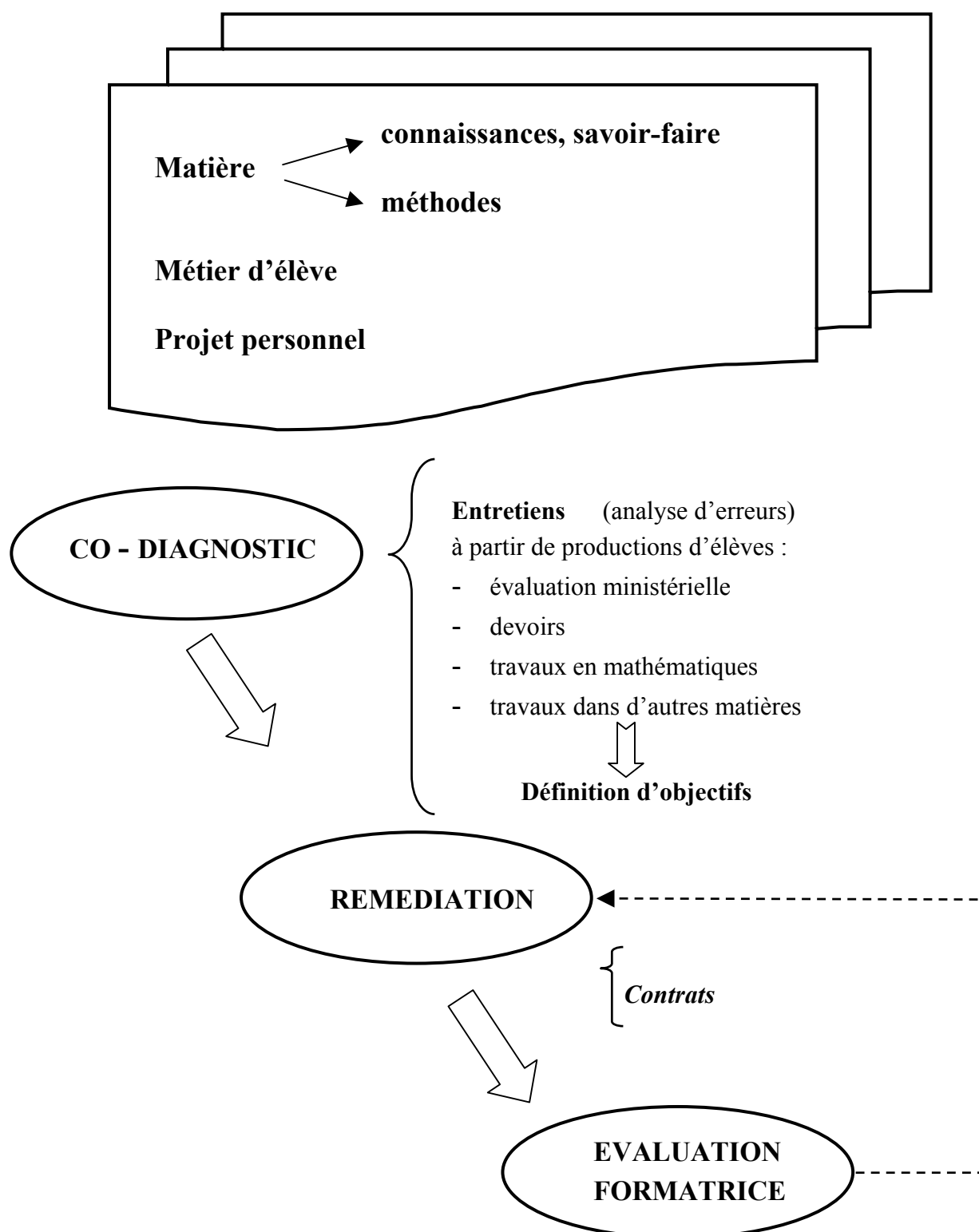
**Déroulement :** Le point individuel entre le professeur et l'élève sur le travail en cours.  
Poursuite du travail. Renouvellement éventuel du contrat.

### Séance 4

**Objectif :** Évaluation.

**Déroulement :** Chaque élève rédige à propos de son axe de travail quelques critères de réalisation (« comment je fais pour... ») et de réussite (« à quoi je vois que j'ai réussi »).

## Fiche n°9 : Une démarche d'aide individualisée



## UN EXEMPLE EN FRANÇAIS

---

### Du symptôme à la difficulté

Les heures d'aide individualisée qui s'ajoutent aux heures de modules et aux heures de cours obligent à se poser une double question : l'aide individualisée, pour qui et pour quoi faire ?

La réponse au premier volet de la question paraît simple : bénéficieront de ces heures d'aide les élèves dont les difficultés passagères ou endémiques ne semblent pas relever soit d'un enseignement modulaire, soit d'une différenciation organisée dans l'espace des heures de cours. Mais la réponse ainsi libellée pêche par sa simplicité même. Pour la mise en œuvre de pratiques de remédiations efficaces, reste à nommer la nature des difficultés et à expliciter leurs causes. Or les indices donnés par les évaluations chiffrées en vigueur sont particulièrement peu loquaces quand il s'agit d'apporter des précisions dans ce domaine. Ils pointent tout au plus un symptôme.

Une remarque d'abord : tout apprentissage présente des difficultés. Un élève en difficulté face à des apprentissages est un élève qui ne parvient pas, soit temporairement, soit de manière durable à gérer les processus d'apprentissage. C'est dire que les causes des difficultés peuvent être multiples.

Ainsi les difficultés communément classées comme difficultés d'orthographe et de syntaxe, sont largement nommées. Elles sont même sur-valorisées au point qu'elles sont objet de coercitions souvent sans commune mesure avec la gravité des faits avérés.

Le tableau ci-contre fait **un inventaire des multiples causes possibles** des difficultés d'orthographe et de syntaxe et **initie une démarche d'évaluation** autre que celle qui consiste à « mettre des notes ».

On en retiendra que les hypothèses explicatives qui viennent spontanément lorsqu'on est confronté à ces difficultés ne couvrent pas la totalité des possibles. Ainsi l'inattention, la méconnaissance des codes,

souvent invoquées : pour réelles qu'elles puissent être, ne sont que des symptômes. L'étourderie cesse quand le scripteur n'est plus sous pression, quand il ne gère pas plusieurs tâches en même temps : penser, écrire, comme y sont si souvent obligés les élèves face à des tests pléthoriques ou acculés par l'urgence. L'erreur de code est corrigée si l'on accorde du temps avant la relecture ou lorsqu'on pointe l'erreur du doigt, et les syntaxes embrouillées se clarifient avec la maîtrise des sujets à traiter.

On en retiendra une démarche qui consiste :

À considérer la difficulté comme un symptôme dont il faut découvrir la cause, pour éviter de seulement colmater des symptômes.

À suspecter les hypothèses trop évidentes.

À classer des hypothèses fortes : les difficultés relèvent-elles de la didactique, de la pédagogie, de la psychologie ? Ceci afin de cibler au plus juste les aides à apporter.

À vérifier les hypothèses avancées : on voit que l'entretien constitue, à l'évidence, une manière privilégiée d'élucidation car, qui mieux que l'intéressé détient la clé de ses difficultés ? L'entretien met l'élève au centre de son apprentissage, donne un sens à ses erreurs.

Cette démarche informe et initie des actions éloignées de celles qu'auraient suggérées des hypothèses hâtives et trop évidentes. En effet, les difficultés de syntaxe et d'orthographe sont souvent traitées à partir de points de vue didactiques (cours de grammaire, règles du système orthographique) quand la didactique n'est pas en cause. Les détours nécessaires sont certes moins évidents, moins économiques, mais plus sûrs et plus efficaces. Quand le mal de tête devient migraine, quand il est symptôme d'une forte tension, alors on peut commencer le traitement



**Fiche n°10 : Des symptômes à l'action : un exemple pour l'orthographe et la syntaxe**

SYMPTOMES	INTERPRETATIONS IMMEDIATES	HYPOTHESES	VERIFICATIONS	ACTIONS	
<b>ORTHOGRAPHE</b>	Manque d'attention	Méconnaissance des codes	à partir de QCM ou autres	typologie des erreurs	
		Interprétation des règles	entretien	résolution de problème (pédagogie-didactique)	
		Confusion code- réalité			
		Surcharge : plusieurs tâches simultanées à effectuer	Analyse des tâches (élève, enseignant)	simplifier, décomposer (pédagogie)	
		Représentations du travail à effectuer	entretien	résolution de problème (pédagogie-didactique)	
		Non-compréhension des concepts	représentations	entraînement, nouvelle approche	
	ET	Manque de travail	Planification de l'écriture linéaire en temps réel	entretien et/ou observation en production d'écriture	travailler en projet, brouillon ≠ temps réel
			Non-maîtrise du sujet	contenus approximatifs, partiels	se documenter, acquérir un quantitatif de connaissances
			<b>SYNTAXE</b>	Dysorthographe	Dysorthographe
	Rejet de l'autorité	entretien			psy
	Confusion : la norme orthographique assimilée à la norme scolaire				travail concernant les codes
	Sens des apprentissages				changer les situations, travailler le projet d'apprendre
			Refus d'apprendre	psy	

↓

↑

ÉVALUATION

## TEXTES DE REFERENCE ET TEXTES OFFICIELS

---

### « Quels savoirs enseigner dans les lycées ? »

(Rapport commission MEIRIEU, 11 mai 1998)

**Principe 17** : L'égalité des élèves dans l'accès aux savoirs suppose **un accompagnement** de chacun par une prise en charge différenciée. Or, il existe une inégalité sociale de fait dans ce domaine que l'école se doit de corriger : les différences notables de soutien et d'encadrement familial, le développement massif du marché privé du « soutien scolaire » permettent en effet, à certains, de disposer de recours systématiques à la sortie de la classe. C'est pourquoi l'école doit organiser elle-même de tels systèmes de manière gratuite et équitable. Il convient donc que chaque élève puisse avoir recours à un autre enseignant que le sien

en cas de difficulté particulière. Cette possibilité passe par l'organisation, dans toutes les disciplines, d'heures dénommées « permanences d'aide individualisée ». Des heures sont prévues à cet effet dans l'emploi du temps où des enseignants sont disponibles pour recevoir des élèves qui souhaitent une explication particulière. Le travail en équipe garantit la cohérence des dispositifs d'aide ainsi définis. Enfin, **l'entraide entre élèves** de même niveau de classe et de niveaux différents est systématiquement encouragée ; elle s'effectue sous la responsabilité des enseignants qui peuvent l'encadrer dans le cadre de leurs obligations de service.

---

### « Un lycée pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

(Charte, 4 mars 1999)

#### L'aide individualisée en seconde

Chaque élève doit pouvoir disposer, dans le cadre de l'établissement, des moyens nécessaires à une meilleure appropriation des contenus disciplinaires.

**Il est du devoir de l'ensemble de la communauté éducative du service public d'éducation de faire du lycée son propre recours au moment où le secteur marchand développe une activité qui, à terme, finirait par détruire ou tout au moins dénaturer le service public.**

**À cette fin, des heures d'aide individualisée seront mises en place dans tous les établissements pour les élèves en difficulté. Des moyens seront affectés à cet effet.**

Ces aides individualisées sont organisées en très petits groupes de huit élèves au maximum. Le repérage des besoins est effectué par l'équipe pédagogique dès le début de la seconde puis par la pratique régulière de l'évaluation des compétences. La configuration des groupes est revue tous les trois mois. Un plan de travail individualisé est élaboré avec chaque élève.

Dans le cadre du projet d'établissement, à partir d'une réflexion pédagogique d'ensemble émanant notamment des professeurs principaux et des conseils

d'enseignement, un travail approfondi est mené par l'ensemble de la communauté éducative sur l'organisation de l'aide aux élèves.

Les propositions, présentées et soumises au vote du Conseil d'Administration après concertation avec le Conseil de la Vie Lycéenne ou, à défaut, avec le Conseil des Délégués, sont inscrites dans le projet d'établissement.

Le principe de cette aide est un élément nouveau qui devra être réexaminé attentivement et régulièrement, aussi bien en ce qui concerne son volume horaire que les disciplines choisies.

Dès l'année scolaire 1999-2000, la mise en place de l'aide individualisée fera l'objet d'une évaluation. Ceci permettra, l'année suivante, et en tenant compte notamment des indicateurs sociaux, de revoir les modalités d'attribution de l'aide aux élèves pour chaque établissement.

**Dans un souci de justice sociale, les objectifs de réduction des effectifs et les besoins en aide individualisée seront dorénavant des critères essentiels retenus pour l'attribution des dotations horaires globales en tenant compte notamment des conditions socio-économiques de chaque établissement.**

## « Organisation et horaires de la classe de seconde ... »

(B.O. n°14, 8 avril 1999)

**Article 6** - Le dispositif d'accompagnement (...) comprend (...) une aide individualisée qui s'adresse à un public ciblé d'élèves rencontrant des difficultés ponctuelles ou présentant des lacunes plus profondes. Cette aide se déroule dans le cadre de groupes n'excédant pas huit élèves dont les difficultés ont été repérées. Ces groupes sont redéfinis tous les trimestres par les équipes pédagogiques. L'aide porte sur le

français et les mathématiques. Le dispositif d'aide s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement. Sa mise en œuvre est engagée sous la responsabilité du chef d'établissement avec le concours des équipes pédagogiques. Pour la mise en place de cette aide à la rentrée 1999, une dotation de deux heures hebdomadaires de base est attribuée à toutes les divisions. Le dispositif fera l'objet d'une évaluation.

---

## « Réforme des lycées : classe de seconde générale et technologique - rentrée 1999 »

(B.O. n°21, 27 mai 1999)

### - L'aide individualisée

est apportée à des élèves, constitués en petits groupes (huit élèves au maximum), qui rencontrent des difficultés ponctuelles ou présentent des lacunes plus profondes que l'enseignement en module ne peut résoudre.

Cette aide doit permettre de redonner confiance aux élèves en leur offrant la possibilité, avec l'appui de leurs professeurs, de s'interroger sur leurs difficultés et sur les méthodes qui leur sont proposées. De la sorte, ils sont ainsi mis en situation d'acquérir peu à peu une autonomie et de nouvelles compétences pour rentrer dans la logique du travail qui leur est demandé.

Pour la mise en place de l'aide à la rentrée 1999, la dotation horaire globale comprend deux heures hebdomadaires pour toutes les divisions de seconde. Cette dotation de base est affectée au français et aux mathématiques.

Des établissements, sélectionnés par les autorités académiques en fonction de critères sociaux et/ou scolaires, recevront une dotation complémentaire de deux heures pour les divisions qui en ont le plus besoin. Le volant d'aide supplémentaire peut être utilisé soit pour créer davantage de groupes dans les deux

disciplines précitées, soit dans d'autres disciplines en fonction des besoins des élèves.

La mise en œuvre de l'aide individualisée peut s'effectuer de la manière suivante :

- pendant le mois qui suit la rentrée scolaire des groupes sont constitués à partir des difficultés individuelles mises en évidence par l'évaluation en classe de seconde organisée en début d'année, complétée par un entretien de l'élève avec ses professeurs :

- des objectifs et un plan de travail pour quelques semaines sont proposés à chaque élève par les enseignants qui procèdent ensuite à une analyse et un bilan permettant de compléter ou de réorienter la nature de l'aide apportée à chacun des élèves concernés. Ce bilan interviendra plusieurs fois dans l'année scolaire selon une périodicité définie par l'équipe éducative.

Le dispositif sera évalué dans sa première année de fonctionnement notamment au sein du conseil d'administration et du conseil de la vie lycéenne.

Les heures d'aide sont incluses dans le service obligatoire des enseignants ou éventuellement rémunérées en heures supplémentaires.

---

## « Réforme des lycées – rentrée 1999 »

(B.O. n°25, 24 juin 1999)

### L'AIDE INDIVIDUALISÉE

Dès la rentrée scolaire 1999-2000, une aide individualisée est prévue, dans l'emploi du temps réglementaire de la classe de seconde, pour des élèves qui rencontrent des difficultés ponctuelles ou qui présentent des lacunes plus profondes. Pour ces élèves,

l'aide individualisée complète l'enseignement dispensé en classe entière, en demi-groupe et l'accompagnement pédagogique donné en module ; elle facilite une meilleure appropriation des savoirs fondamentaux et l'acquisition de l'autonomie nécessaire à la prise en charge des apprentissages, en redonnant aux élèves confiance en eux.

Il s'agit pour le lycée de mettre en place les dispositifs adaptés à son public scolaire et ainsi d'être son propre recours.

Pour la mise en place de l'aide à la rentrée 1999, la dotation horaire globale comprend deux heures hebdomadaires pour chacune des divisions de seconde. Cette dotation de base est affectée au français et aux mathématiques. Des établissements sélectionnés par les autorités académiques en fonction de critères sociaux et/ou scolaires, recevront une dotation complémentaire de deux heures. Le volant d'aide supplémentaire peut être utilisé soit pour créer davantage de groupes dans les deux disciplines précitées, soit dans d'autres disciplines en fonction des besoins des élèves.

#### **A - Mise en œuvre de l'aide individualisée**

##### **La définition d'une politique d'établissement**

L'organisation de l'aide individualisée relève de la marge d'autonomie administrative et pédagogique dont disposent les lycées.

Dans le cadre du projet d'établissement, à partir d'une réflexion pédagogique d'ensemble émanant notamment des professeurs principaux et des conseils d'enseignement, un travail approfondi est mené par l'ensemble de la communauté éducative sur l'organisation de l'aide aux élèves.

Les modalités de l'aide sont présentées et soumises au vote du conseil d'administration après concertation avec le conseil de la vie lycéenne ou à défaut, avec le conseil des délégués. Elles sont inscrites dans le projet d'établissement ; elles concernent le repérage des besoins des élèves mis en évidence par l'évaluation de seconde, la mobilité des groupes, les formes d'aide retenues, les outils et les supports disponibles ou nécessaires. Le chef d'établissement, garant de l'application des mesures adoptées par la communauté éducative, favorise la réflexion et le travail en commun d'équipes d'enseignants, au sein des différents conseils. En outre, pendant les journées de pré-rentrée, les professeurs principaux de seconde et leurs collègues définissent les modalités pratiques de la mise en place de l'aide, son articulation avec les enseignements modulaires et les autres formes d'aide qui peuvent exister localement.

Les orientations retenues à l'issue de ces réflexions sont communiquées aux parents et aux élèves ; à cette occasion, l'aide individualisée devra être présentée de façon positive afin d'entraîner l'adhésion des élèves et de leurs familles.

Le chef d'établissement veille dans la confection des emplois du temps à placer les heures d'aide individualisée à des moments de la journée pédagogiquement pertinents et qui ne pénalisent pas les élèves ; ainsi, les heures d'aide individualisée ne doivent pas avoir lieu, dans la mesure du possible, en début ou en fin de journée ou le samedi matin ; en outre, il est préférable qu'elles ne soient pas placées les

jours où l'élève a plusieurs heures de cours dans les disciplines qui correspondent à l'aide pour éviter un effet de saturation. Bien entendu, elles ne sont pas situées sur des plages horaires prévues pour d'autres activités obligatoires comme la participation à certains enseignements optionnels.

##### **L'organisation et le fonctionnement des groupes**

Les groupes d'élèves qui vont bénéficier de l'aide individualisée (huit élèves au maximum par groupe) sont constitués en fonction des types de difficultés individuelles mises en évidence par l'évaluation en classe de seconde, complétée par des entretiens avec les enseignants. L'efficacité de l'accompagnement aux élèves suppose qu'un soin tout particulier soit apporté à la constitution des groupes ; celle-ci relève des choix pédagogiques opérés par l'équipe de professeurs ; elle est effectuée pendant le mois qui suit la rentrée scolaire.

Les résultats de l'évaluation et des entretiens individuels permettent à l'équipe éducative d'établir un bilan des acquis et du parcours scolaire de l'élève ; ils donnent aux enseignants la possibilité de fixer les objectifs pédagogiques de l'aide pour une période déterminée. Un plan de travail est proposé à chaque élève concerné dans le cadre d'un dialogue qui doit permettre l'acceptation d'un "contrat pédagogique".

Les enseignants font périodiquement un bilan de l'aide et peuvent réorienter la nature de celle-ci en fonction des besoins spécifiques de leurs élèves.

Ce bilan intervient plusieurs fois dans l'année scolaire selon une périodicité définie par l'équipe éducative. L'évaluation conduite tout au long de l'année par les enseignants permet la mise au point d'une typologie de besoins et l'élaboration de stratégies d'apprentissage diversifiées. Pour suivre au mieux la progression des élèves, la constitution des groupes doit rester flexible ; ceux-ci ne sont pas nécessairement de taille identique, leur composition peut varier en cours d'année en fonction des objectifs poursuivis et des types d'activités.

##### **B - L'aide en français et en mathématiques**

L'aide individualisée ne doit être ni une répétition du cours, ni une étude surveillée, ni un doublement des questions traitées dans les modules, ni une série de pratiques définies une fois pour toutes, puisque les besoins individuels sont divers et évoluent ; elle doit être un temps de dialogue et de réflexion permettant à l'élève de reprendre confiance en lui et de passer d'un besoin souvent confus pour lui à une demande exprimée plus précisément ; c'est également un lieu de pratiques qui doit faire l'objet d'une évaluation formative et non sommative.

Avec l'aide des enseignants, les élèves pourront tenir un cahier de bord de leur travail afin de suivre eux-mêmes l'acquisition ou de la consolidation de leurs apprentissages.

## *L'aide individualisée n°1*

### **- en français**

La finalité de l'aide individualisée est de faire acquérir aux élèves une meilleure maîtrise de la langue, nécessaire à la compréhension des différents contenus disciplinaires. On privilégiera des exercices écrits ou oraux, brefs et variés, des aides à la compréhension en lecture, des apports de lexique et de grammaire à partir de productions écrites et orales déjà réalisées par les élèves ou d'exercices préparant leurs productions à venir.

### **- en mathématiques**

L'aide individualisée est d'abord consacrée à faire prendre conscience aux élèves de la nature de leurs difficultés et à leur donner les moyens de remédier à certaines lacunes.

Après un bilan de la progression de l'élève, la nature de l'aide est redéfinie selon les besoins spécifiques de celui-ci. En aucun cas, cependant, l'aide individualisée ne doit favoriser la sélection des élèves pour un approfondissement en vue d'études scientifiques.

Les professeurs de français et de mathématiques veilleront à coordonner leurs actions, en particulier pour les élèves qui recevront les deux types d'aide.

On favorisera le décloisonnement entre divisions et le travail en équipes des professeurs : les heures d'aide

individualisée pourront être alignées en barrettes afin que les enseignants organisent des séances pendant lesquelles ils peuvent accueillir d'autres élèves que les leurs. L'aide individualisée peut aussi être conduite par les enseignants de français et de mathématiques avec les élèves qu'ils ont en cours.

D'autres enseignants peuvent intervenir, notamment en donnant des indications claires sur les besoins des élèves qu'ils auront détectés.

### **C - L'évaluation de l'aide individualisée**

Dès l'année scolaire 1999-2000, la mise en place de l'aide individualisée fera l'objet d'une évaluation dans l'établissement, notamment au sein du conseil d'administration et du conseil de la vie lycéenne ; les corps d'inspection procéderont également à une évaluation globale du dispositif. Ce suivi permettra de revoir en tant que de besoin les modalités d'organisation de l'aide aux élèves dans les établissements.

Par ailleurs, la direction de l'enseignement scolaire a demandé à une équipe de chercheurs d'étudier les effets de la mise en place de l'aide individualisée conformément aux objectifs qui lui ont été fixés.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Livres

- ASTOLFI Jean-Pierre, *L'erreur, un outil pour enseigner*, ESF , 1997  
BALLION Robert, *La démocratie au lycée*, ESF, 1998  
BARRERE Anne, *Les lycéens au travail*, PUF, 1997  
DUBET François *Les lycéens* Le Seuil, 1991  
VERMERSCH Pierre *L'entretien d'explication* ESF, 1997

### Revue

**Collégissime ! \***, n°3 décembre 1998, numéro spécial « Élèves en difficultés »,

**Les Cahiers Pédagogiques**,

octobre 1989, numéro spécial, « Aide au travail personnel »

septembre-octobre 1999, numéro spécial 376-377, « Quelle pédagogie pour les lycées ? »

**Pratiques Maths \***, numéro spécial V, « Prendre en compte l'évaluation de 2<sup>nde</sup> »

**Travailler autrement au lycée**, CRDP de Marseille , 1995

### Documents officiels

- « Les missions de l'enseignant », B.O. n°22, 29 mai 1997  
« Quels savoirs enseigner dans les lycées ? », Commission MEIREIU, 11 mai 1998  
« Un lycée pour le XXI<sup>e</sup> siècle », Charte, 4 mars 1999  
« Organisation et horaires des enseignements ... », B.O. n°14, 8 avril 1999  
« Réforme des lycées : classe de seconde générale et technologique - rentrée 1999 », B.O. n°21, 27 mai 1999  
« Réforme des lycées – rentrée 1999 », B.O. n°25, 24 juin 1999

### Sites Internet

L'indispensable B.O. : <http://www.education.gouv.fr/bo/>

L'espace lycée du CNDP : <http://www.cndp.fr/lycee/reforme/>

Une synthèse de l'université d'été (juillet 1999) :

<http://www.ac-reunion.fr/pedagogie/lettres/AI/AI.htm>

Un dossier sur l'A.I. en français et en mathématiques de l'académie de Rouen :

[http://www.ac-rouen.fr/pedagogie/equipes/lettres/aide\\_i/aide.html](http://www.ac-rouen.fr/pedagogie/equipes/lettres/aide_i/aide.html)

---

\* disponible au Cepec

## FORMATIONS PROPOSEES PAR LE CEPEC

---

### Stages :

Le Cepec propose :

des stages sur le lycée :

- l'aide individualisée
- les T.P.E
- l'ECJS
- les heures de vie de classes
- l'organisation du temps et des regroupements des élèves
- etc.

des stages didactiques dans les différentes matières :

- les nouveaux programmes
- l'utilisation des T.I.C.E.
- etc.

### Interventions en établissement :

Le Cepec peut aussi intervenir dans votre établissement sur les TPE, l'ECJS, l'aide individualisée, les heures de vie de classe, etc., ou sur un thème comme :

- développer le potentiel de l'équipe ;
- diversifier et enrichir les pratiques pédagogiques ;
- développer la participation de l'élève à la vie de l'établissement ;
- prendre en compte la diversité des élèves, concevoir des parcours ;
- accompagner le projet de l'élève ;
- se donner des repères ;
- intégrer les nouvelles technologies ;
- prendre en compte les évolutions dans les disciplines
- etc.

***Pour plus de détails et d'informations,  
consultez dans votre établissement les catalogues du Cepec :  
« Formation » et « Interventions en établissements »  
ou le site du Cepec <http://www.cepec.org>***

## BULLETIN DE COMMANDE

(à retourner au CEPEC – Service Publications – 14 voie Romaine 69290 CRAPONNE)

# "Points de Repère pour le Lycée"

Mme  Mlle  M.  NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Je commande

→ les numéros suivants de *Points de Repère*

- L'ECJS : ..... exemplaires à **7 €** soit ..... €
- Les T.P.E. n°1 : ..... exemplaires à **7 €** soit ..... €
- Les T.P.E. n°2 : ..... exemplaires à **7 €** soit ..... €
- Les T.P.E. n°1 et 2 : ..... exemplaires à **12 €** soit ..... €
- L'Aide Individualisée n°1 : ..... exemplaires à **7 €** soit ..... €
- L'Aide Individualisée n°2 : ..... exemplaires à **7 €** soit ..... €
- L'Aide Individualisée n°1 et 2 : ..... exemplaires à **12 €** soit ..... €
- ..... exemplaires à **€** soit ..... €

+ Frais de port de ..... €

Ci-joint un chèque de ..... €

**Offre spéciale :**  
**TPE n°1 + TPE n°2 : 12 €**  
**AI n°1 + AI n°2 : 12 €**

Frais de port à rajouter

**au total de chaque commande :**

- **1 document :** 1,5 € de frais de port
- **2-3 documents :** 3 € de frais de port
- **4-5 documents :** 5 € de frais de port
- **6 documents :** 6 € de frais de port
- Au-delà de 6 documents. nous consulter



CEPEC de LYON – 14 voie romaine – 69290 CRAPONNE

Tél. 04 78 44 61 61 – Fax : 04 78 44 63 42

Email : [publications@cepec.org](mailto:publications@cepec.org) - Site Internet : <http://www.cepec.org>